

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**PERSONNEL COMMUNAL**

**EMPLOIS SAISONNIERS D'ÉTÉ**

Délibération : **03.2016.017**

Transmis en préfecture le :

**22 mars 2016**

Séance du : **15 mars 2016**

Compte-rendu affiché le **22 mars 2016**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **8 mars 2016**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET,

Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX,  
Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE,  
Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET,  
Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX,  
Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN,  
Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT,  
Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT,  
François VURPAS, Marie-Paule GAY,  
Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY,  
Philippe MASSON, Olivier BROSSEAU,  
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER,  
Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO,  
Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX,  
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI,  
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Membres absents excusés à la séance :

Pascale ROTIVEL, Anne-Marie JANAS,  
Evan CHEDAILLE

Pouvoirs :

Pascale ROTIVEL à Odette BONTOUX,  
Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN,  
Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

\*\*\*\*\*

## **RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER**

Pour faire face aux activités occasionnelles de la collectivité et assurer une continuité et un bon fonctionnement du service public notamment pendant l'été, il est nécessaire de recourir à des emplois saisonniers.

Ces besoins concernent plus particulièrement les services « logistique », « entretien des bâtiments », « espaces verts » et « sport ».

Il est donc proposé de recruter des agents saisonniers et ainsi de s'appuyer dans un premier temps sur la journée de « recrutement » « job dating » organisée par le service « Jeunesse » afin de rencontrer les candidats en recherche d'emploi, puis dans un deuxième temps, de mettre en adéquation les besoins des services et les capacités et disponibilités des candidats.

Les postes concernés sont les suivants :

### **Service espaces verts**

2 emplois maximum d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe correspondant au plus à deux mois de rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, pour les périodes du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 juillet 2016 et du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 août 2016 sur des fonctions d'aide jardinier.

### **Service entretien des bâtiments et logistique**

2 emplois maximum d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe correspondant au plus à trois mois de rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 juillet 2016 et du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 août 2016 sur des fonctions d'agent technique de bâtiment ou d'agent de manutention.

### **Service des sports**

3 emplois maximum d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe correspondant au plus à trois mois de rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, sur des fonctions de gardien de gymnase du 18 juillet au 12 août 2016, et de gardien de stades spécialisé en espaces verts pour les périodes du 25 juillet au 19 août 2016 et du 1<sup>er</sup> août au 26 août 2016.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** en cette forme le principe du recours à des emplois saisonniers, tel qu'énoncé précédemment, à partir de l'année 2016;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre globalisé 012 du budget 2016.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



#### Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAUT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.